



Exchange Regulation

**COMMUNIQUÉ N° 2/2011
DU 1^{ER} JUILLET 2011**

Circulaire FINMA 2008/38 «Règles de conduite sur le marché» - notifications aux bourses

(Le présent Communiqué remplace le Communiqué SIX Swiss Exchange n° 01/2009)

NOTE D'INFORMATION DU DÉPARTEMENT SURVEILLANCE & ENFORCEMENT

Le département «Surveillance & Enforcement» de SIX Swiss Exchange / Scoach Suisse attire à nouveau l'attention sur la Circulaire FINMA 2008/38 (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009) qui définit des règles de conduite pour les intermédiaires financiers soumis à surveillance dans le domaine du négoce des valeurs mobilières et contient des directives visant à éviter les abus de marché ainsi que des exemples d'opérations sur valeurs mobilières admissibles.

Conformément au chiffre marginal 30 de la Circulaire FINMA 2008/38, les opérations sur valeurs mobilières dans le but de stabiliser le prix ou de soutenir le cours (lissages passagers de déviations de prix) pendant une durée convenue à l'avance et extensible, sont admises au négoce à SIX Swiss Exchange / Scoach Suisse; la durée et la stabilisation doivent être communiquées aux bourses. Selon les termes du chiffre marginal 35 de la Circulaire FINMA 2008/38, les «Matched Orders» sont également admis lorsqu'ils sont économiquement fondés et autorisés (par exemple avantages fiscaux, changement de la comptabilité) et se font au cours du marché en vigueur; ces transactions doivent aussi être communiquées au préalable aux bourses.

Dans ce cadre, nous vous informons qu'à compter du **1^{er} juillet 2011**, toutes les notifications relatives à la stabilisation des prix ou au soutien des cours ainsi qu'aux «Matched Orders» devront être adressées à SIX Swiss Exchange / Scoach Suisse aux adresses électroniques suivantes:

Notifications concernant **la stabilisation des prix / le soutien des cours:**

price-stabilisation@six-group.com

Notifications concernant **les «Matched Orders»:**

matched-orders@six-group.com

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter:

Markets Supervision & Investigations Tél.: +41 (0)58 399 49 99

http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six_exchange_regulation_fr.html

http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six_exchange_regulation_de.html

http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six_exchange_regulation_en.html